ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine du travail

Question écrite n° 56730

Texte de la question

M. Didier Julia attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la reconnaissance du métier d'infirmier de la médecine du travail. En effet, dans le cadre de la réforme de la médecine du travail en France, la compétence infirmière semble ignorée et reléguée à un statut de profession non médicale. Cela est d'autant plus étonnant que la reconnaissance de cette profession s'inscrit directement dans les objectifs visés par la directive-cadre européenne sur la sécurité et la santé au travail. Les infirmiers du travail revendiquent donc un véritable statut, ce qui passe notamment par la révision du niveau d'homologation du diplôme d'Etat et l'établissement d'un cursus post-DE d'acquisition de compétences, permettant effectivement à l'infirmier d'être un partenaire reconnu pour ses compétences, au sein des équipes pluridisciplinaires de gestion de la santé au travail. En conséquence, il lui demande ce qu'elle envisage de mettre en oeuvre afin de répondre aux attentes d'une profession faisant l'objet d'une injuste discrimination.

Données clés

Auteur : M. Didier Julia
Circonscription : Seine-et-Marne (2e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 56730
Rubrique : Travail
Ministère interrogé : santé et handicapés
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 404